

# Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement





# Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV

---

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

---

La présente étude a été réalisée pour Hydro-Québec TransÉnergie par Hydro-Québec Équipement et services partagés avec la collaboration de la direction – Affaires régionales et collectivités et de la direction – Communication d’entreprise d’Hydro-Québec.

La liste des principaux collaborateurs est donnée à l’annexe A.

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Justification et description du projet</b>	7
1.1	Justification du projet	7
1.2	Caractéristiques techniques	7
1.2.1	Poste à 315-25 kV	7
1.2.2	Ligne d'alimentation à 315 kV	7
1.3	Coût, retombées économiques régionales et calendrier de réalisation	8
1.4	Projets connexes : démantèlement des équipements à 69 kV	9
1.5	Autorisations gouvernementales	9
1.6	Politique environnementale et directives d'Hydro-Québec	9
<b>2</b>	<b>Milieu d'accueil</b>	10
2.1	Milieu naturel	10
2.1.1	Végétation	10
2.1.2	Milieus humides	10
2.1.3	Faune	10
2.2	Milieu humain	11
2.2.1	Milieu bâti et infrastructures	11
2.2.2	Activités agricoles et forestières	11
2.2.3	Activités récréotouristiques	11
2.2.4	Patrimoine et archéologie	12
2.3	Paysage	12
<b>3</b>	<b>Emplacements de poste étudiés</b>	13
3.1	Critères de localisation	13
3.2	Choix de l'emplacement du poste	13
3.3	Projet optimisé	14
<b>4</b>	<b>Participation du public</b>	16
4.1	Information générale	16
4.2	Information-consultation	16
4.3	Information sur la solution retenue	17
4.4	Résultats de la démarche de participation du public	17
<b>5</b>	<b>Principaux impacts</b>	18
5.1	Poste à 315-25 kV	18
5.1.1	Milieu naturel	18
5.1.2	Milieu humain	21
5.1.3	Paysage	21
5.2	Ligne d'alimentation à 315 kV	21
<b>6</b>	<b>Surveillance, suivi et plans d'urgence</b>	22
6.1	Surveillance des travaux et suivi environnemental	22
6.2	Plans d'urgence	22
6.2.1	Période de construction	22
6.2.2	Période d'exploitation	22

**Tableaux**

1	Retombées économiques potentielles liées au poste projeté .....	8
2	Calendrier de réalisation du projet .....	9
3	Caractéristiques des emplacements de poste étudiés .....	13
4	Caractéristiques du projet optimisé .....	15

---

**Figure**

1	Ligne d'alimentation à 315 kV – Support et emprise types .....	8
---	--	---

---

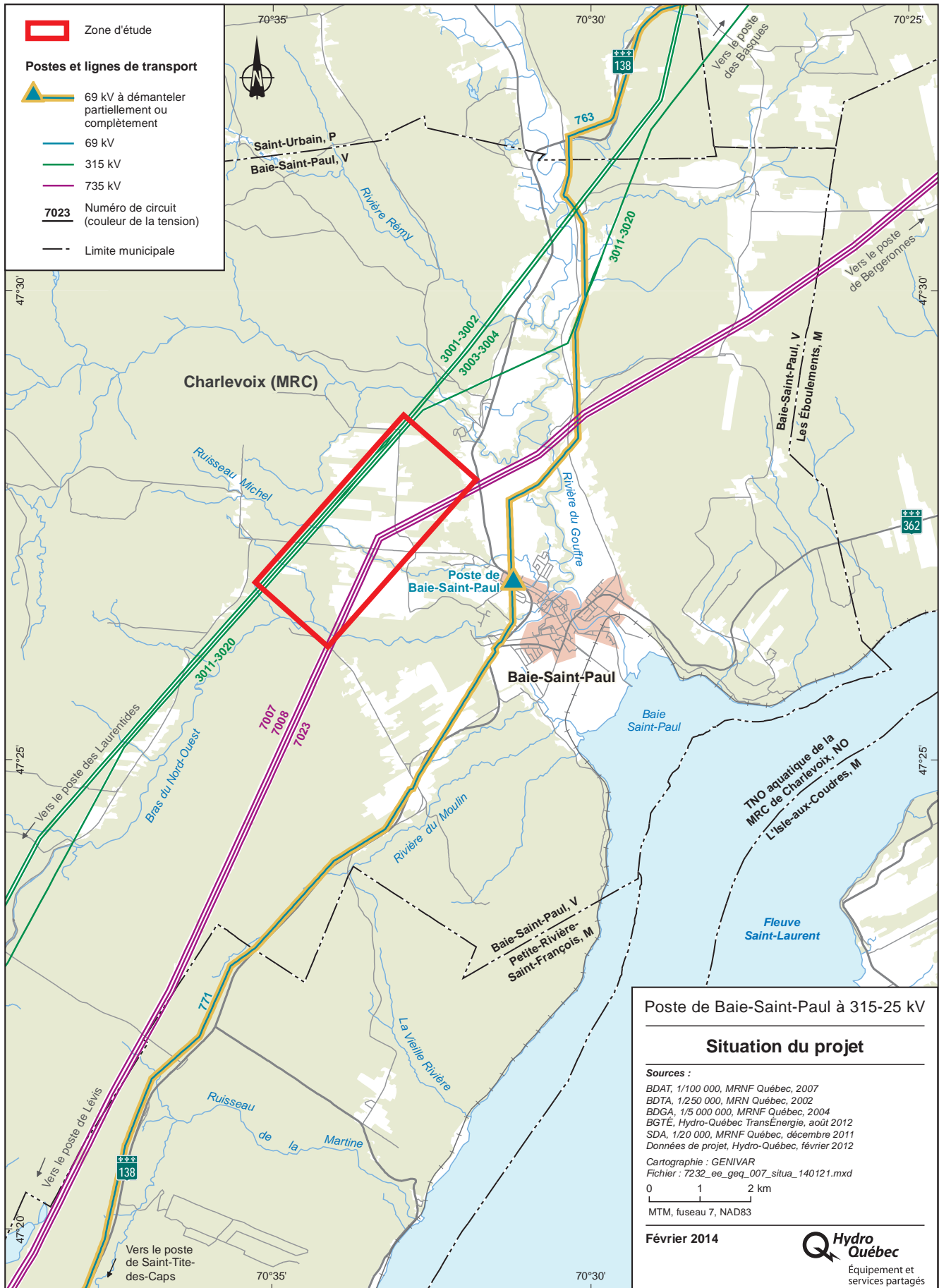
**Carte**

1	Impacts et mesures d'atténuation .....	19
---	--	----

---

**Annexes**

A	Principaux collaborateurs de l'étude d'impact .....	25
B	Cartes en pochette .....	27







# Justification et description du projet

## 1.1 Justification du projet

La capacité des postes de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion ne suffit plus à répondre à la demande croissante d'électricité de la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix et il n'est plus possible d'en augmenter la capacité ou d'en réduire la charge. Ce réseau à 69 kV n'est donc plus en mesure de desservir ce territoire.

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire à Baie-Saint-Paul un poste de transformation à 315-25 kV ainsi qu'une ligne de raccordement au réseau à 315 kV existant au nord de la ville. Le poste projeté sera en mesure de reprendre la totalité de la charge actuellement alimentée par les postes de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion. En outre, il sera bien situé pour répondre à la croissance de la demande de la MRC de Charlevoix.

## 1.2 Caractéristiques techniques

### 1.2.1 Poste à 315-25 kV

D'une capacité de 91 MVA, le poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV sera construit dans la partie nord de la ville de Baie-Saint-Paul. L'espace clôturé du

poste occupera une superficie d'environ 1,4 ha. Hydro-Québec doit toutefois acquérir un terrain d'environ 3,4 ha pour la construction du poste et l'aménagement de fossés de drainage. Le poste sera relié à la côte de Pérou par un chemin d'accès d'une longueur d'environ 220 m.

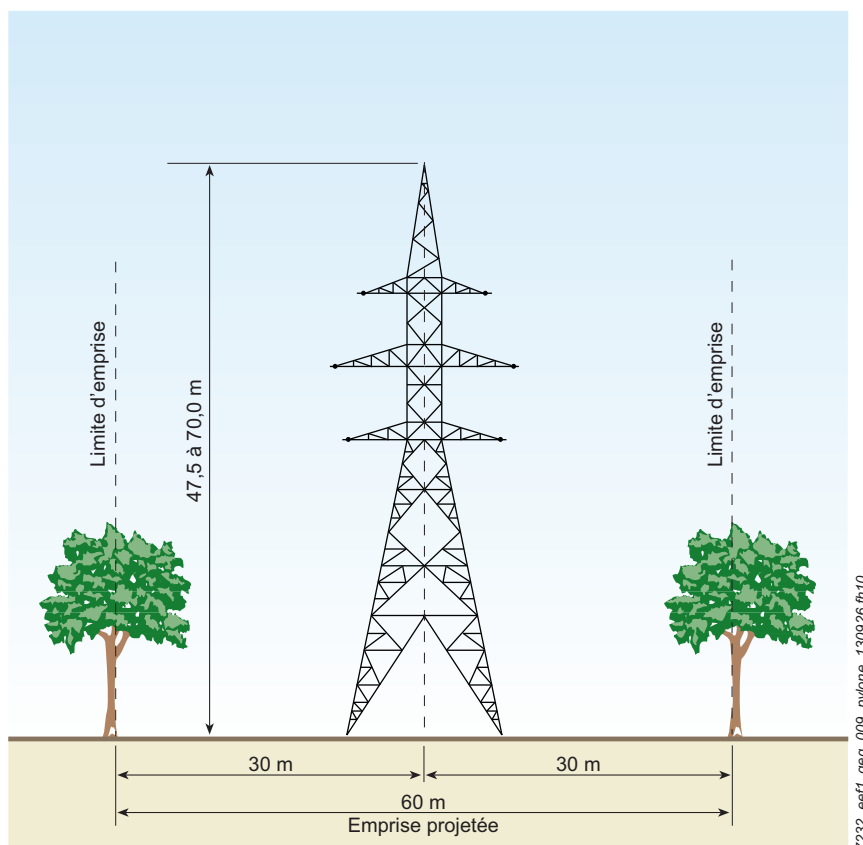
À la mise en service, le poste de Baie-Saint-Paul comprendra les principaux éléments suivants :

- deux transformateurs de puissance à 315-25 kV avec bassins de récupération d'huile reliés à un puits séparateur d'eau et d'huile ;
- trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF<sub>6</sub> ;
- des canalisations souterraines pour raccorder les lignes de distribution souterraines au réseau existant ;
- deux portiques d'entrée d'une hauteur de 28 m dans les limites du poste ;
- un bâtiment de commande.

### 1.2.2 Ligne d'alimentation à 315 kV

Le poste de Baie-Saint-Paul sera relié à une ligne à 315 kV existante par une ligne biterne d'une longueur d'environ 400 m. Cette nouvelle ligne occupera une emprise de 60 m de largeur et sera supportée par trois pylônes à treillis d'une hauteur comprise entre 47,5 m et 70 m (voir la figure 1).

Figure 1 : Ligne d'alimentation à 315 kV – Support et emprise types



### 1.3 Coût, retombées économiques régionales et calendrier de réalisation

Dans le cadre de ses projets, Hydro-Québec favorise les retombées en région. Grâce à diverses mesures,

la réalisation du projet devrait engendrer des retombées économiques régionales d'environ 2,2 M\$ (voir le tableau 1). La mise en place de la ligne devrait engendrer des retombées économiques de l'ordre de 0,6 M\$.

Tableau 1 : Retombées économiques potentielles liées au poste projeté

Source de retombées	Valeur approximative (milliers de dollars de réalisation)	Pourcentage du coût de construction du poste
Main-d'œuvre directe	150	1,5
Services professionnels	75	0,8
Location d'équipement	400	4,0
Achat de matériaux	1 076	10,9
Hébergement et services	200	2,0
Acquisition de terrain et déboisement	250	2,5
<b>Total (sans le PMVI)</b>	<b>2 151</b>	<b>21,7</b>

Hydro-Québec tient, par ailleurs, à ce que ses projets soient l'occasion pour elle de participer au développement des communautés concernées. Elle a créé à cette fin le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Pour tous les nouveaux projets de transport d'énergie auxquels s'applique ce programme, Hydro-Québec verse aux organismes admissibles un montant équivalant à 1 % de la valeur initialement autorisée des nouvelles installations visées. Le PMVI sera déployé au début des travaux de construction et fera alors l'objet de diverses rencontres avec les organismes intéressés à soumettre une initiative de mise en valeur.

On prévoit réaliser le projet selon le calendrier présenté au tableau 2.

Tableau 2 : Calendrier de réalisation du projet

Étape	Date
Autorisations gouvernementales	De février 2014 à août 2015
Déboisement	Août 2015
Construction du poste et de la ligne	De septembre 2015 à octobre 2016
Mise en service du poste et de la ligne	1 <sup>er</sup> novembre 2016

## 1.4 Projets connexes : démantèlement des équipements à 69 kV

Après la mise en service du nouveau poste de Baie-Saint-Paul, il sera possible de démanteler les postes actuels à 69-25 kV de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion de même que près de 80 km de ligne à 69 kV entre les postes de Saint-Aimé-des-Lacs et de Saint-Tite-des-Caps.

## 1.5 Autorisations gouvernementales

Le poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement décrite aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), en vertu de l'article 2k du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

La ligne d'alimentation à 315 kV n'est pas visée par la procédure d'évaluation puisqu'elle sera d'une longueur de moins de 2 km.

## 1.6 Politique environnementale et directives d'Hydro-Québec

Hydro-Québec mise sur l'utilisation judicieuse des ressources dans une perspective de développement durable. C'est pourquoi elle s'est dotée de la politique Notre environnement, qui énonce l'engagement de l'entreprise à l'égard du développement durable et présente ses orientations relatives à l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité du public.

Enfin, Hydro-Québec intègre à tous ses appels d'offres les *Clauses environnementales normalisées*, qui établissent les mesures d'atténuation courantes à appliquer pour réduire à la source les impacts de ses projets dans le milieu d'accueil.

## Milieu d'accueil

La zone d'étude couvre une superficie approximative de 8,5 km<sup>2</sup>. Elle est entièrement comprise dans la ville de Baie-Saint-Paul et la MRC de Charlevoix. Hydro-Québec a délimité la zone d'étude en tenant compte du point de raccordement prévu du poste projeté et des impacts possibles sur le paysage. Elle a donc exclu les secteurs les plus densément peuplés de Baie-Saint-Paul (voir la carte de situation du projet, au début du résumé, ainsi que la carte A en pochette, à l'annexe B).

### 2.1 Milieu naturel

La zone d'étude appartient au Bouclier canadien. À l'instar de l'ensemble des Laurentides méridionales dont elle fait partie, elle présente un relief de collines, de plateaux et de dépressions.

La zone d'étude est entièrement comprise dans le bassin versant de la rivière du Gouffre, dont les eaux se déversent dans le fleuve Saint-Laurent à Baie-Saint-Paul. Elle est drainée par le ruisseau Michel et le bras du Nord-Ouest de même que par plusieurs tributaires de moindre importance.

#### 2.1.1 Végétation

La forêt occupe environ 50 % de la zone d'étude. Les espaces forestiers sont principalement composés de peuplements matures à dominance feuillue, dominés par le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc accompagnés d'érable rouge. On y trouve aussi des peuplements à dominance résineuse, composés surtout de sapin baumier, dont le tiers résulte de plantations.

Aucun écosystème forestier exceptionnel n'est présent dans la zone d'étude. La matteuccie fougère-à-l'autruche, une espèce vulnérable à la récolte commerciale, est la seule espèce végétale à statut particulier qu'on y a recensée.

#### 2.1.2 Milieux humides

Les milieux humides avérés occupent moins de 3 % de la superficie de la zone d'étude. Ils correspondent surtout à des marécages arborescents regroupant principalement des essences feuillues, telles que le bouleau jaune et l'érable rouge, parfois accompagnées de sapin baumier et de cèdre. Ils comprennent également quelques marécages arbustifs composés d'aulnes et des petites prairies humides formées de plantes herbacées. Des zones de mauvais drainage, associées à des marécages potentiels, se concentrent à la limite nord-ouest de la zone d'étude.

#### 2.1.3 Faune

Le milieu agroforestier de la zone d'étude offre un habitat favorable à plusieurs espèces de la grande faune, comme le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours noir. Ce type de milieu est également favorable à plusieurs autres espèces de mammifères, notamment le castor du Canada, la martre d'Amérique, le raton laveur, le renard roux ainsi que les chauves-souris et plusieurs espèces de micromammifères. Par ailleurs, au moins 14 espèces d'amphibiens et de reptiles pourraient fréquenter la zone d'étude et 213 espèces d'oiseaux y ont été répertoriées. De plus, la présence de 16 espèces de poissons a été confirmée dans le bassin versant de la rivière du Gouffre.

Selon leur aire de répartition au Québec, 25 espèces fauniques à statut particulier sont potentiellement présentes dans la zone d'étude. Toutefois, aucune de ces espèces n'y a été recensée selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) ou aperçue au cours des visites sur le terrain.

La zone d'étude n'englobe ni réserve naturelle reconnue ni habitat faunique protégé.

## 2.2 Milieu humain

La zone d'étude est située sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul qui, avec cinq autres municipalités, fait partie de la MRC de Charlevoix, elle-même comprise dans la région administrative de la Capitale-Nationale (03). Elle est essentiellement constituée de terres de tenure privée. Aucun projet de développement ou d'aménagement n'y est prévu.

### 2.2.1 Milieu bâti et infrastructures

La zone d'étude est située à l'extérieur du périmètre urbain de Baie-Saint-Paul, dans un secteur relativement peu habité. Elle est presque entièrement enclavée entre deux importants couloirs de lignes de transport d'énergie électrique et ne compte que deux voies de circulation :

- La côte de Pérou, qui relie le rang de Saint-Placide à la route 138, compte peu de résidences entre les couloirs de ligne.
- La plupart des maisons et des bâtiments de ferme de la zone d'étude sont répartis le long du rang Saint-Gabriel-de-Pérou Nord.

Les deux couloirs de ligne traversent la zone d'étude selon une orientation sud-ouest–nord-est :

- Le premier couloir s'insère entre les secteurs bâtis de la côte de Pérou et du rang Saint-Gabriel-de-Pérou Nord. Il comprend trois lignes à 735 kV qui relient le poste de la Manicouagan au poste de Lévis.
- Le second couloir, situé plus au nord, regroupe trois lignes à 315 kV qui relient les postes Bersimis-1 et des Basques au poste des Laurentides.

Le poste de Baie-Saint-Paul projeté sera raccordé à la ligne des Basques-Laurentides.

### 2.2.2 Activités agricoles et forestières

Une grande partie du territoire de la zone d'étude (77 %) se trouve en territoire agricole protégé en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1). Les terres effectivement utilisées à des fins agricoles y occupent près de 35 % de la superficie.

Les activités agricoles reposent principalement sur les grandes cultures et les pâturages. On y recense aussi une culture de pommes de terre et quelques productions animales, soit essentiellement des bovins de boucherie et des vaches laitières.

Aucune érablière ou activité acéricole n'a été recensée à l'intérieur des limites de la zone d'étude. L'utilisation forestière du sol est surtout axée sur les activités privées, telles que la chasse, la pêche et la cueillette de même que les travaux sylvicoles visant la récolte du bois de chauffage, la construction de chemins et l'éclaircie précommerciale.

### 2.2.3 Activités récréotouristiques

Les infrastructures récréotouristiques sont peu nombreuses dans la zone d'étude, mais elles bénéficient d'un achalandage important, notamment un sentier local de motoneige qui relie le sentier de motoneige Trans-Québec n° 3 à Baie-Saint-Paul. Par ailleurs, un segment du sentier du Gouffre, réservé à la randonnée pédestre et à la raquette, s'insère dans la partie est de la zone d'étude. À l'ouest du rang Saint-Gabriel-de-Pérou Nord, des sentiers de randonnée pédestre et de raquette appartenant au réseau du camping Le Genévrier recourent la zone d'étude sur une distance d'environ 5 km.

## 2.2.4

### Patrimoine et archéologie

La zone d'étude ne compte ni lieu historique national ni bien patrimonial à statut juridique ou inscrit au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Elle ne comprend pas non plus de bâtiments désignés sites d'intérêt patrimonial au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix.

Une étude de potentiel archéologique a cependant révélé la présence de trois zones à potentiel archéologique pouvant renfermer des emplacements de constructions anciennes.

## 2.3

### Paysage

L'analyse de la zone d'étude a permis de circonscrire six unités de paysage réparties en deux types :

- les unités de paysage rural de la côte de Pérou (R1) et du rang Saint-Gabriel-de-Pérou Nord (R2), qui regroupent la majorité des observateurs fixes et mobiles de la zone d'étude, ainsi que l'unité de paysage rural de la route 138 (R3) ;
- les unités de paysage forestier F1, F2 et F3, pratiquement inhabitées, qui encadrent des terres agricoles.

La carte B, insérée en pochette à l'annexe B, montre les unités de paysage de la zone d'étude ainsi que les éléments particuliers qui les caractérisent, soit deux endroits de la côte de Pérou offrant des points de vue panoramiques sur la ville de Baie-Saint-Paul et sur le fleuve Saint-Laurent.

# 3

## Emplacements de poste étudiés

### 3.1 Critères de localisation

Hydro-Québec a élaboré des emplacements de poste et des tracés de ligne d'alimentation et de chemin d'accès fondés sur les objectifs suivants :

- établir le poste le plus près possible de la ligne à 315 kV existante afin de limiter la longueur de la ligne de raccordement à construire et les impacts sur l'environnement ;
- installer le poste à proximité de la côte de Pérou afin d'en faciliter l'accès et le raccordement au réseau de distribution existant ;
- éviter les éléments les plus sensibles sur le plan environnemental et favoriser l'intégration du poste à son milieu d'accueil en tenant compte des impacts sur le paysage ;
- limiter les impacts sur le milieu agricole ;
- éviter les zones de pente forte et les sols de forte résistance électrique ;
- limiter le nombre de propriétaires touchés.

En plus de ces critères, l'élaboration d'emplacements de poste a tenu compte des orientations d'aménagement de la ville touchée ainsi que de l'avis des différents organismes du milieu, des propriétaires concernés et de la population.

### 3.2 Choix de l'emplacement du poste

Hydro-Québec a étudié deux emplacements qui satisfont à l'ensemble des critères de localisation (voir la carte A en pochette à l'annexe B). Ces emplacements sont situés à l'est de l'emprise des lignes à 315 kV existantes (circuits 3001-3002, 3003-3004 et 3011-3020), de part et d'autre de la côte de Pérou. Les principales caractéristiques des emplacements étudiés sont présentées au tableau 3.

Tableau 3 : Caractéristiques des emplacements de poste étudiés

	Emplacement 1	Emplacement 2
<b>Caractéristiques techniques</b>		
Longueur de la ligne d'alimentation	360 m	400 m
Longueur du chemin d'accès	45 m	240 m
Distance de la côte de Pérou	30 m	200 m
Topographie	Faiblement accidentée	Accidentée
<b>Milieu naturel</b>		
Peuplements forestiers touchés par le projet	3 000 m <sup>2</sup>	31 000 m <sup>2</sup>
Marécages arborescents touchés par le projet	14 000 m <sup>2</sup>	9 000 m <sup>2</sup>
Traversée de cours d'eau	1 (permanent)	2 (intermittents)
<b>Milieu humain</b>		
Territoire agricole protégé	100 %	0 %
Terres cultivées touchées par le projet	29 000 m <sup>2</sup>	17 000 m <sup>2</sup>
Distance des habitations les plus proches	3 habitations à moins de 200 m	3 habitations à moins de 200 m
Propriétés touchées	10 lots privés appartenant à 3 propriétaires	3 lots privés appartenant à 2 propriétaires
<b>Paysage</b>		
Visibilité	Équipements visibles à partir de certains secteurs de la côte de Pérou et des rangs Saint-Gabriel-de-Pérou Nord, de Saint-Placide Nord et de Saint-Placide Sud	Équipements très peu ou non visibles à partir de la côte de Pérou et des rangs Saint-Gabriel-de-Pérou Nord, de Saint-Placide Nord et de Saint-Placide Sud

Note : Les cases blanches indiquent un avantage par rapport à l'autre emplacement.

L'analyse comparative des caractéristiques des emplacements étudiés et les résultats de la consultation des publics concernés ont démontré que l'emplacement 2 était préférable, bien qu'il soit moins intéressant sur les plans technique et économique.

L'emplacement 2 est plus avantageux sur le plan environnemental, car il touche de moins grandes superficies de milieux humides et de terres cultivées, évite le territoire agricole protégé et réduit la visibilité du poste depuis la côte de Pérou et les rangs avoisinants. Par ailleurs, cet emplacement répond à une préoccupation importante de la population et des principaux intervenants du milieu, soit réduire au minimum l'impact du projet sur le paysage et sur le milieu agricole.

### 3.3 Projet optimisé<sup>[1]</sup>

Le poste projeté sera construit au sud-ouest de la côte de Pérou, sur des terres privées situées à l'extérieur du territoire agricole protégé.

Il prendra place dans un espace boisé (48 %), un champ cultivé (47 %) et des milieux humides (5 %), constitués principalement des petites portions de marécages arborescents. Le poste sera ceinturé par un boisé, ce qui en facilitera l'intégration visuelle. Le tableau 4 présente les principales caractéristiques de l'emplacement retenu.

Le chemin d'accès au poste, d'une longueur d'environ 220 m, empruntera un chemin existant sur une partie de son parcours (6 %) et traversera un champ cultivé (44 %), un peuplement feuillu jeune (26 %), un marécage arborescent (16 %) et une coupe récente (8 %). L'aménagement du chemin d'accès nécessitera le remplacement d'un ponceau sur un cours d'eau intermittent.

La ligne d'alimentation projetée aura une longueur de 0,4 km. Son emprise traversera principalement des peuplements forestiers feuillus (56 %) et des marécages arborescents (31 %). Elle empiétera aussi sur une friche (8 %), sur un marécage arbustif (5 %) et sur une petite portion de marais.

---

1. Entre le dépôt de l'étude d'impact en février 2014 et la rédaction du présent résumé, le projet a été optimisé. Certaines données fournies ici peuvent différer de celles fournies dans l'étude d'impact.



Tableau 4 : Caractéristiques du projet optimisé

Éléments touchés <sup>a</sup>	Poste	Chemin d'accès	Ligne d'alimentation	Total
<b>Milieux naturel et humain</b>				
Peuplements forestiers (m <sup>2</sup> )	16 500	2 700	11 400	30 600
• peuplement feuillu jeune	15 300	2 700	6 900	24 900
• peuplement feuillu mature	1 200	—	4 500	5 700
Autres terrains à vocation forestière (m <sup>2</sup> )	—	800	1 700	2 500
• friche	—	—	1 700	1 700
• coupe récente	—	800	—	800
Milieux humides (m <sup>2</sup> )	1 500	1 700	7 400	10 600
• marécage arborescent	1 300	1 700	6 300	9 300
• marécage arbustif	—	—	1 000	1 000
• marais (prairie humide)	200	—	100	300
Milieu agricole (m <sup>2</sup> ) : grande culture ou pâturage sur sol de catégorie A, B ou C, situé à l'extérieur du territoire agricole protégé	16 100	4 600	—	20 700
Chemin privé (m <sup>2</sup> )	—	600	—	
<b>Total – Milieux naturel et humain (m<sup>2</sup>)</b>	<b>34 100</b>	<b>10 400</b>	<b>20 500</b>	<b>65 000</b>
<b>Éléments ponctuels</b>				
• nombre d'habitations à moins de 200 m	3	3	—	3
• nombre de cours d'eau intermittents	—	1	2	3
• nombre de traversées de route ou de chemin	1	—	—	1
<b>Paysage</b>				
Proportion comprise dans l'unité de paysage forestier F1	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Total – Paysage</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

- a. Les superficies sont basées sur les données du Système d'information écoforestière (SIEF) à l'échelle de 1/20 000 du MRNF de 2002 et de 2008. Par la suite, une mise à jour de la photo-interprétation a été faite à partir d'ortho-images (GeoEye, résolution de 50 cm) de 2011. Aucun arpentage n'a été effectué sur le terrain. Ces superficies sont fournies à titre indicatif et n'ont aucune valeur légale.

## Participation du public

Le programme de communication d'Hydro-Québec avait pour objectifs de faire connaître le projet, d'assurer les liens de collaboration avec les partenaires du milieu, de répondre au besoin d'information des différents intervenants, de connaître et recueillir les préoccupations du milieu à l'égard du projet et de favoriser une intégration optimale des équipements dans le milieu d'accueil.

Ce programme a été réalisé de mai 2012 à juin 2013 en trois étapes :

- l'information générale ;
- l'information-consultation ;
- l'information sur la solution retenue.

Pour chacune de ces étapes, Hydro-Québec a préparé un bulletin d'information qu'elle a remis aux participants. Les communications d'Hydro-Québec s'adressaient à divers organismes provinciaux, régionaux ou municipaux ainsi qu'à la population, notamment les propriétaires touchés par le projet.

### 4.1 Information générale

L'étape de l'information générale a permis à Hydro-Québec d'établir un premier contact avec les organismes locaux et régionaux actifs dans la zone d'étude. L'annonce du projet du poste de Baie-Saint-Paul a été accueillie de façon très positive par les intervenants rencontrés. L'éventualité du démantèlement de l'actuel poste de Baie-Saint-Paul, situé au centre-ville, a été reçue comme une excellente nouvelle. Il en va de même pour le démantèlement prévu du poste de Saint-Hilarion et de près de 80 km de ligne à 69 kV entre les postes de Saint-Aimé-des-Lacs et de Saint-Tite-des-Caps.

Les intervenants rencontrés ont manifesté leur appui envers le projet et leur intérêt à collaborer avec Hydro-Québec afin d'assurer une intégration harmonieuse des équipements projetés sur leur territoire. C'est dans cet esprit qu'à la demande de la Ville de Baie-Saint-Paul et de la MRC de Charlevoix, Hydro-Québec a tenu une séance portes ouvertes pour renseigner la population sur le projet.

### 4.2 Information-consultation

L'étape de l'information-consultation s'est déroulée en quatre rencontres qui visaient à présenter le résultat des études environnementales, les emplacements de poste proposés, le tracé de la ligne d'alimentation et la politique d'indemnisation des propriétaires touchés. Ces rencontres, de même que les avis écrits émis par divers participants, ont permis de préciser les attentes du milieu quant à l'emplacement du poste. De façon générale, on souhaitait un emplacement qui occasionne le moins d'impacts visuels et sonores possible, et qui évite les terres agricoles protégées, en culture ou à potentiel de construction résidentielle. Une préférence généralisée a ainsi été manifestée pour l'emplacement 2. La démarche de participation du public tenue par Hydro-Québec a par ailleurs été très appréciée.

### 4.3 Information sur la solution retenue

Les rencontres d'information sur la solution retenue avaient pour objectifs de présenter les principales préoccupations soulevées à l'étape de l'information-consultation, la solution retenue pour l'emplacement du poste et le tracé de la ligne, les mesures d'indemnisation des propriétaires ainsi que le calendrier de réalisation du projet.

Compte tenu de l'accueil favorable du milieu, cette troisième étape de communication s'est résumée à deux rencontres individuelles avec les deux propriétaires privés touchés et à une rencontre avec les représentants de la Ville de Baie-Saint-Paul, de la MRC de Charlevoix et du Centre local de développement de la MRC de Charlevoix. À la suite de ces rencontres, tous les intervenants du milieu concernés par le projet ont reçu par la poste un exemplaire du bulletin d'information sur la solution retenue. Ce bulletin a aussi été mis à la disposition du public sur le site Web d'Hydro-Québec. La solution retenue pour le projet a par ailleurs fait l'objet d'un publiereportage paru dans le bulletin municipal *L'Informateur*, distribué dans tous les foyers de Baie-Saint-Paul avec l'édition du 21 août 2013 de *L'Hebdo Charlevoisien*.

### 4.4 Résultats de la démarche de participation du public

L'annonce du projet de construction d'un nouveau poste à Baie-Saint-Paul a été favorablement accueillie par le milieu. Le projet présente plusieurs avantages, notamment sur le plan de la qualité et de la fiabilité du service, ainsi qu'un potentiel intéressant de retombées économiques régionales. De plus, l'éventualité du démantèlement de l'actuel poste de Baie-Saint-Paul, situé au cœur du centre-ville, est une excellente nouvelle pour la communauté, qui souhaite une amélioration du paysage urbain aux abords de la route 138.

La démarche de participation du public a permis de joindre l'ensemble des publics concernés par le projet et de prendre connaissance de leurs préoccupations. L'intégration de ces préoccupations à chacune des étapes du projet a permis d'optimiser la solution retenue et de répondre aux attentes du milieu. Le choix de l'emplacement 2 pour le poste de Baie-Saint-Paul projeté cadre parfaitement avec la vision du milieu en matière de développement durable et de protection du paysage, particulièrement aux abords de la côte de Pérou, qui fait l'objet d'une attention particulière en raison de la qualité de ses paysages.

## Principaux impacts

Malgré les efforts d'optimisation du projet et l'application de mesures d'atténuation, la construction et l'exploitation du poste et de sa ligne d'alimentation auront des impacts sur le milieu, dont certains seront permanents. Toutefois, compte tenu de l'application des mesures d'atténuation courantes, tirées des *Clauses environnementales normalisées* qui font partie intégrante des devis d'Hydro-Québec, et des mesures d'atténuation particulières, les impacts du projet seront tous d'importance mineure (voir la carte 1).

Le projet aura aussi des effets bénéfiques sur le milieu. Le nouveau poste permettra de répondre à la croissance de la demande d'électricité de la MRC de Charlevoix et sa construction engendrera des retombées économiques régionales. Par ailleurs, le démantèlement des postes actuels de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion de même que de près de 80 km de ligne à 69 kV entre les postes de Saint-Aimé-des-Lacs et de Saint-Tite-des-Caps constitue un impact positif sur le milieu naturel, sur le milieu humain et sur le paysage.

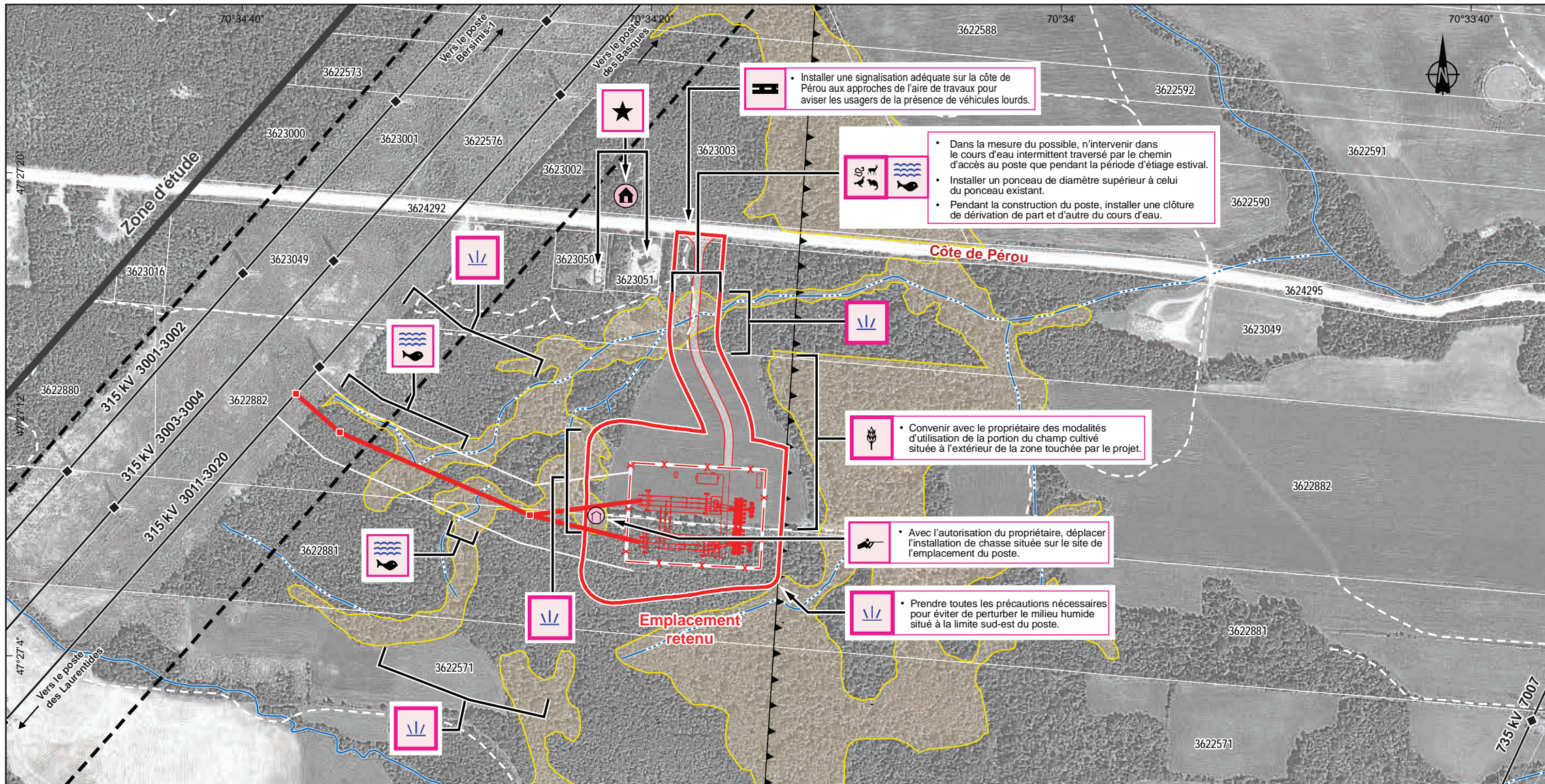
### 5.1 Poste à 315-25 kV

De façon globale, la construction et l'exploitation du poste de Baie-Saint-Paul auront peu d'impacts sur le milieu naturel, sur le milieu humain et sur le paysage puisque ces activités prendront place sur un terrain situé relativement loin du noyau urbain de Baie-Saint-Paul et des secteurs d'activités récréotouristiques, à l'extérieur du territoire agricole protégé.

#### 5.1.1 Milieu naturel

Les impacts sur le milieu naturel sont principalement liés à la perte de végétation forestière à l'emplacement d'une partie du poste et de son chemin d'accès, sur une superficie d'environ 2,2 ha (22 200 m<sup>2</sup>, y compris les peuplements forestiers et les marécages arborescents), ce qui représente moins de 1 % de la superficie forestière de la zone d'étude. La perte de couvert végétal sera donc limitée et les milieux naturels environnants seront protégés par des mesures d'atténuation. Au total, 0,3 ha (3 200 m<sup>2</sup>) de milieux humides de valeur écologique moyenne seront touchés par le poste et le chemin d'accès, soit 0,3 ha (3 000 m<sup>2</sup>) de marécages arborescents et 200 m<sup>2</sup> de marais (prairie humide). Aucune espèce floristique à statut particulier n'a été répertoriée dans les espaces touchés par le projet.

La perte de couvert végétal se traduira par une perte d'habitat potentiel pour la faune terrestre et les oiseaux qui fréquentent les milieux boisés. Toutefois, les espèces concernées pourront trouver des habitats de remplacement à proximité et le déboisement sera effectué en dehors de la période de nidification des oiseaux, qui s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 15 août. Les espèces qui fréquentent les milieux humides de même que la faune aquatique seront peu touchées par le projet, puisque le poste est situé en périphérie des milieux humides touchés et que le chemin d'accès ne traverse qu'un ruisseau intermittent à l'emplacement d'un ponceau existant. Les rives du cours d'eau seront protégées pendant les travaux et la libre circulation de la faune terrestre et aquatique y sera assurée, au même endroit, par la mise en place d'un ponceau de plus grande dimension.



**Impact**

- Délimiter clairement les aires à déboiser afin de bien repérer les arbres à conserver
- Mesure d'atténuation particulière
- Importance de l'impact résiduel
- Durée de l'impact
- Élément touché

**Importance de l'impact résiduel**

- Mineure

**Durée de l'impact**

- Longue
- Courte

- Éléments touchés**
- Cours d'eau permanent ou intermittent
  - Végétation terrestre
  - Milieu humide
  - Faune terrestre et semi-aquatique, amphibiens et reptiles, oiseaux
  - Poissons
  - Activités forestières
  - Activités agricoles
  - Chasse
  - Qualité de vie
  - Infrastructure routière
  - Paysage

**Milieu biologique**

- Mosaïque des milieux humides

**Infrastructures existantes**

- Installation de chasse
- Chalet
- Chemin non carrossable
- Ligne de transport d'énergie

**Limites**

- Lot et numéro
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Servitude d'Hydro-Québec

**Composantes du projet**

- Tracé de ligne et pylône
- Emprise (60 m)
- Terrain aménagé pour le poste
- Périmètre clôturé
- Chemin d'accès

**1** Ces éléments ne sont pas cartographiés.

**Impacts et mesures d'atténuation applicables à l'ensemble de la zone d'étude**

- Impact**
  - Perte d'environ 39 500 m<sup>2</sup> de peuplements forestiers, incluant 8 500 m<sup>2</sup> de marécages arborescents.
- Impacts**
  - Dérangement par le bruit.
  - Perte ou modification de l'habitat forestier dans les aires déboisées.
  - Perturbation ou modification d'habitats propices à certaines espèces.
  - Création de milieux favorables à certaines espèces.
- Mesures d'atténuation**
  - Dans la mesure du possible, effectuer le déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux, qui s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 15 août.
  - Dans la mesure du possible, placer les pylônes de façon à éviter les milieux humides.
- Impact**
  - Perte de 39 500 m<sup>2</sup> de la superficie forestière de la zone d'étude, incluant 8 500 m<sup>2</sup> de marécages arborescents.
- Mesure d'atténuation**
  - Lors du déboisement, favoriser la récupération du bois marchand.
- Impact**
  - Perte de 20 800 m<sup>2</sup> de superficie agricole de la zone d'étude.

- Impacts**
  - Déplacement d'une installation de chasse.
  - Fuite des espèces visées en raison de l'augmentation temporaire du bruit et de la circulation dans les chemins.
- Impacts**
  - Altération de la qualité de vie des utilisateurs du territoire.
  - Dérangement des occupants des résidences situées à proximité de l'emplacement du poste ou des voies de circulation utilisées.
  - Augmentation du niveau de bruit pendant les travaux.
- Mesures d'atténuation**
  - Communiquer le calendrier des travaux à la population locale, aux autorités municipales et au ministère des Transports du Québec.
  - Durant la construction, établir un schéma de circulation des véhicules lourds en collaboration avec la municipalité et mettre en place une signalisation propre à assurer la sécurité routière.
  - Pendant les travaux, nettoyer et maintenir en bon état les voies publiques qu'empruntent les camions et, à la fin des travaux, réparer tout dommage causé par ceux-ci.
- Impacts**
  - Endommagement de la chaussée des routes et des chemins.
  - Perturbation temporaire de la circulation des véhicules à la croisée de la côte de Pérou.
- Mesure d'atténuation**
  - Communiquer le calendrier des travaux à la population locale, aux autorités municipales et au ministère des Transports du Québec.

- Impact**
  - Altération du paysage pour quelques résidents des environs.
- Mesure d'atténuation**
  - Délimiter clairement les aires à déboiser afin de bien repérer les arbres à conserver.

**Impacts et mesures applicables à tous les cours d'eau**

- Impacts**
  - Modification du profil de rive ou des conditions d'écoulement.
  - Altération temporaire des conditions naturelles du milieu aquatique.
- Mesures d'atténuation**
  - Aux traversées de cours d'eau, placer les pylônes le plus loin possible de la rive.
  - Au besoin, mettre en place des ouvrages de franchissement temporaires appropriés aux conditions de la traversée.

**Impacts et mesures applicables à tous les milieux humides**

- Impacts**
  - Perte d'environ 2 400 m<sup>2</sup> de milieux humides.
  - Modification d'environ 7 400 m<sup>2</sup> de milieux humides.
- Mesure d'atténuation**
  - Dans la mesure du possible, placer les pylônes de façon à éviter les milieux humides.

**1** Ces éléments ne sont pas cartographiés.

**Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV**

**Impacts et mesures d'atténuation**

**Sources :**  
 BDTQ, 1/20 000, MRNF Québec, 2007  
 Ortho-image (GeoEye), résolution 50 cm, Hydro-Québec, 2011  
 Cadastre rénové, MRNF Québec, 14 mai 2012  
 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 1/20 000, 2009  
 Milieux humides, GENIVAR, septembre 2013  
 BGTÉ, Hydro-Québec Trans-Énergie, décembre 2011  
 Données de projet, Hydro-Québec, septembre 2014  
 Cartographie : WSP  
 Fichier : 7232\_rsc1\_geq\_018\_impact\_140925.mxd

0 50 100 m  
 MTM, fuseau 7, NAD83

Octobre 2014





### 5.1.2 Milieu humain

L'implantation du poste occasionnera très peu d'impacts sur le milieu humain. Le poste sera aménagé du côté sud de la côte de Pérou, à proximité du couloir de lignes à 315 kV, dans un secteur peu fréquenté. Il ne touchera qu'un champ agricole, situé à l'extérieur du territoire agricole protégé, et il est prévu qu'Hydro-Québec convienne avec le propriétaire des modalités d'utilisation de cet espace cultivé.

Pendant la construction, une série de mesures seront mises en place pour assurer la qualité de vie et la sécurité des résidents. Pendant l'exploitation, la présence et le fonctionnement des équipements n'auront aucune répercussion sur l'ambiance sonore ni sur la qualité de vie des résidents des environs.

### 5.1.3 Paysage

Les impacts visuels du nouveau poste de Baie-Saint-Paul seront très limités en raison de la capacité d'absorption qu'offrent la proximité d'un couloir de lignes à 315 kV ainsi que la forêt environnante et le relief du milieu d'accueil.

À l'extérieur de la zone d'étude, les équipements du poste ne seront pas visibles depuis les principaux sites touristiques de Baie-Saint-Paul en raison de l'éloignement, de la topographie locale et de la présence d'écrans boisés.

Enfin, le poste ne sera pas visible depuis la route 138 en raison de la présence du talus qui borde la route.

## 5.2 Ligne d'alimentation à 315 kV

Les principaux impacts permanents de la ligne sont attribuables au déboisement de 17 700 m<sup>2</sup> de végétation arborescente (peuplements forestiers et marécages arborescents), qui créera un milieu ouvert, ainsi qu'à la présence de l'emprise et des supports. Comme dans le cas du poste, la plupart des impacts temporaires liés aux travaux de déboisement et de construction feront l'objet de mesures d'atténuation éprouvées dans le cadre de projets similaires.

La ligne touchera 0,7 ha (7 400 m<sup>2</sup>) de milieux humides. Les impacts sur ces milieux seront d'importance mineure puisque, même si la structure de la végétation y est modifiée, leur intégrité n'est pas menacée. Les fonctions essentielles de ces milieux humides seront maintenues grâce à la réalisation en hiver des principaux travaux de construction et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation destinées à les protéger. La ligne ne s'approche d'aucun milieu bâti et, comme pour le poste, les trois pylônes seront peu perceptibles.

## Surveillance, suivi et plans d'urgence

### 6.1 Surveillance des travaux et suivi environnemental

La surveillance environnementale des projets de poste et de ligne de transport d'énergie électrique prend diverses formes en fonction de l'étape de réalisation du projet : l'ingénierie, la préconstruction, la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien. Le programme de surveillance environnementale vise à faire appliquer au chantier les recommandations découlant de l'étude d'impact sur l'environnement.

Dans les mois suivant la mise en service du poste de Baie-Saint-Paul, Hydro-Québec vérifiera que le bruit perçu à la limite de propriété des deux habitations les plus proches est conforme aux critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

### 6.2 Plans d'urgence

#### 6.2.1 Période de construction

Durant la période de construction, Hydro-Québec met notamment en œuvre un programme-cadre de prévention ainsi qu'un plan d'urgence en cas de déversement accidentel de produits contaminants. Le programme contient, entre autres choses, des renseignements généraux relatifs au chantier de construction, comme l'emplacement, les chemins d'accès, la nature des travaux et les rôles et responsabilités des intervenants en matière de prévention. Il exige que soient affichés à des endroits stratégiques du chantier les plans d'urgence à appliquer en cas de sinistre.

Par ailleurs, le plan d'urgence en cas de déversement accidentel énumère le matériel que doit contenir, au minimum, la trousse principale d'intervention en cas de déversement. Il indique les coordonnées des principaux services d'urgence et explique la marche à suivre en cas d'accident, d'incendie, de fuite de gaz ou d'autre incident.

#### 6.2.2 Période d'exploitation

Pour toutes ses installations en exploitation, Hydro-Québec met en œuvre le plan d'urgence d'Hydro-Québec TransÉnergie, qui couvre l'ensemble des risques associés à l'exploitation d'un poste et comprend les procédures à suivre en cas de déversement accidentel de produits contaminants.

Il s'agit d'un plan multirisque qui aborde toutes les situations d'urgence pouvant survenir dans les postes de l'entreprise. Une analyse des événements probables et de leurs conséquences locales et périphériques est effectuée et ses résultats sont intégrés aux normes de conception. En cas de situation imprévue, une analyse spécifique est effectuée et des mesures préventives, d'atténuation ou d'intervention sont prises en conséquence.

Le plan d'urgence d'Hydro-Québec TransÉnergie s'applique aussi à tout événement survenant hors des limites des installations.



## **Annexes**

---

A Principaux collaborateurs de l'étude d'impact

B Cartes en pochette

A Milieux naturel et humain

B Paysage



# A

## Principaux collaborateurs de l'étude d'impact

### Hydro-Québec

#### Planification du réseau

- Maxime Bergeron, ingénieur – Planification des réseaux régionaux – Nord-Est, Hydro-Québec TransÉnergie

#### Poste de Baie-Saint-Paul

- Pascale Bolduc, chef de projets – Postes, Hydro-Québec Équipement et services partagés
- Junie Larose, ingénieure de projets – Postes, Hydro-Québec Équipement et services partagés
- Jovan Belley, ingénieur en génie civil, équipe Postes – Québec, Hydro-Québec Équipement et services partagés

#### Ligne d'alimentation

- Richard Pépin, chef de projets – Lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés
- Sébastien Cinq-Mars, ingénieur de projets – Lignes, Hydro-Québec Équipement et services partagés

#### Études environnementales

- Nathalie Major, chargée de projet – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés
- Bertrand Émard, conseiller – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés (archéologie)
- Gilles Lemire, ingénieur – Environnement, Hydro-Québec Équipement et services partagés (étude de bruit)

#### Autorisations gouvernementales

- Hervé Pageot, conseiller – Autorisations gouvernementales, Hydro-Québec Équipement et services partagés

#### Géomatique

- Marie-France La Rochelle, conseillère – Développement SIG, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie)
- Natasha Messier, conseillère – Développement SIG, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie)
- Jean Vincent, conseiller SIRS, Hydro-Québec Équipement et services partagés (cartographie)

#### Relations avec le milieu

- Charlotte Sutton, conseillère – Relations avec le milieu, Hydro-Québec

#### Édition

- Lucie Coulombe, conseillère – Communication d'entreprise, Hydro-Québec

### Consultants

- Dominique Breton, consultante en communications
- Francine Long, directrice et chargée de projets, GENIVAR
- Catherine Lalumière, biologiste, GENIVAR
- Linda Giroux, architecte du paysage, GENIVAR
- Jean Deshayé, botaniste, GENIVAR
- Erik Auclair, biologiste, GENIVAR
- Philippe Charest-Gélinas, biologiste, GENIVAR
- David Ouzilleau-Samson, géographe, GENIVAR
- Charles-Éric Bernier, géographe-aménagiste, GENIVAR
- David Gilbert, biologiste, GENIVAR
- Diane Gagné, coordonnatrice, GENIVAR
- Line Savoie, cartographe, GENIVAR
- Maude Boulanger, cartographe, GENIVAR
- Chantale Landry, cartographe, GENIVAR
- Daniel Chevrier, directeur, Archéotec
- Jean-Gabriel Malhamé, réviseur technique

# B

---

## Cartes en pochette

**A Milieux naturel et humain**

**B Paysage**

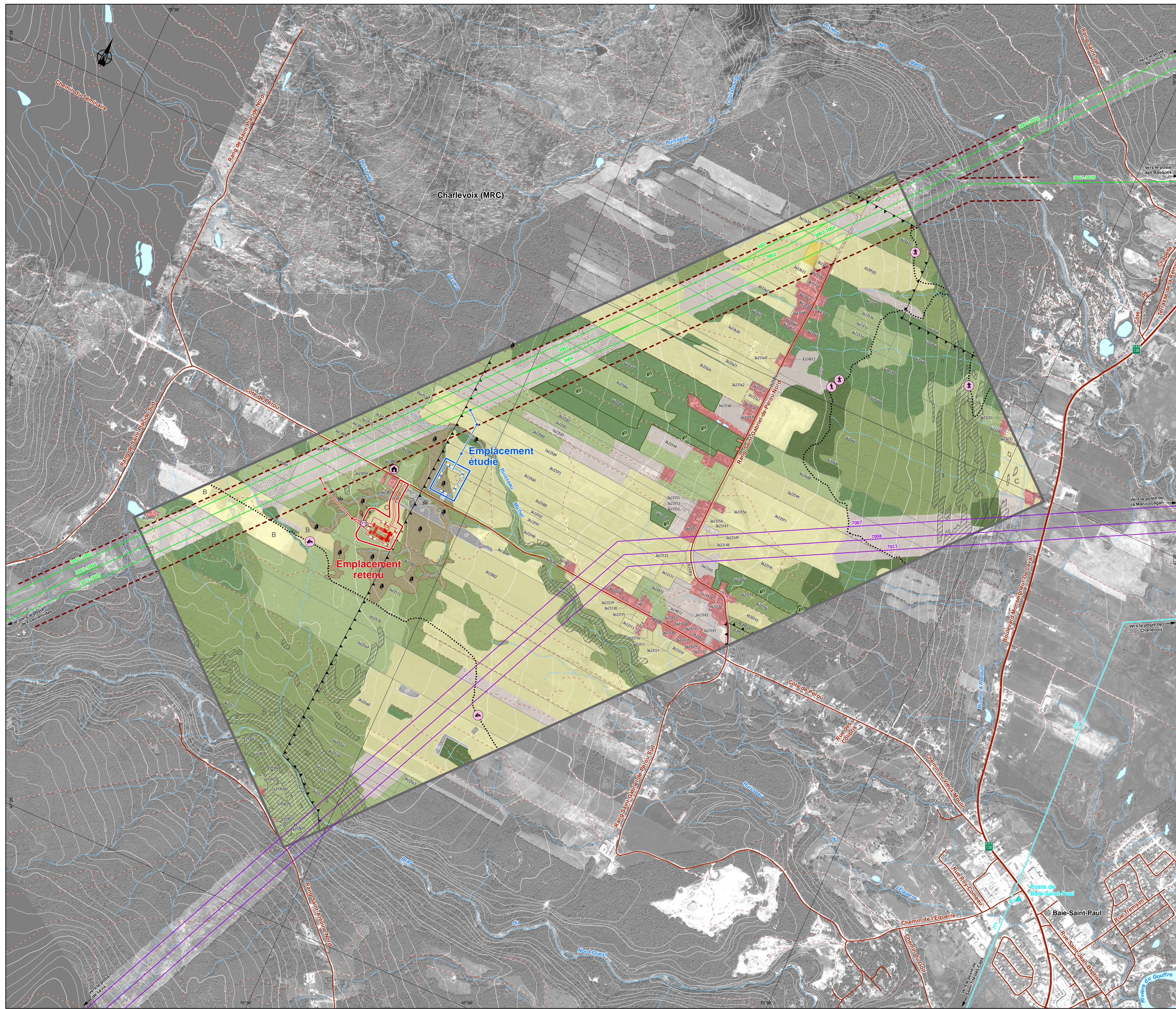
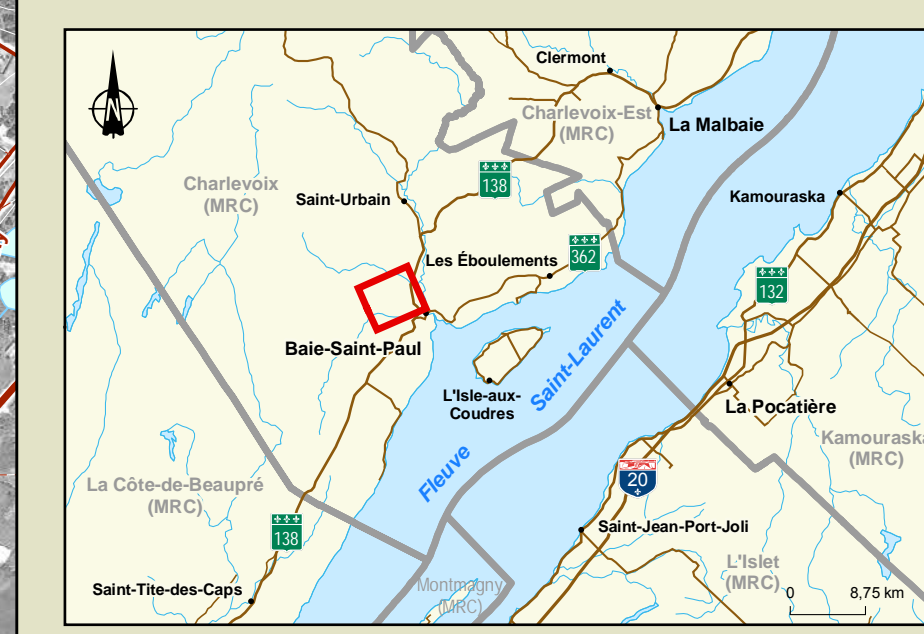
Milieux naturel et humain

Sources :  
 BDTQ, 1/20 000, MRNF Québec, 2007  
 BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 Ortho-image (GeoEye), résolution 50 cm, Hydro-Québec, 2011  
 Orthophoto, résolution 10 cm, MRNF Québec, 2008 © Gouvernement du Québec  
 Base de données des cultures assurées (BDCA), Financière agricole du Québec, 2010  
 Cadastre rénové, MRNF Québec, 14 mai 2012  
 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 2013  
 Fédération québécoise de la marche (FQM), 2014  
 Servitudes extraites du plan de situation, Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés  
 Système d'information écosystémique (SIEF), MRNF Québec, 2002 et 2008  
 Base géographique de TransÉnergie (BGTE), Hydro-Québec, décembre 2011  
 Données de projet, Hydro-Québec, septembre 2014  
 Inventaires et cartographie : WSP, 2013  
 Fichier : 7232\_rscA\_geq\_016\_mnh\_140918.mxd

MTM, fuseau 7, NAD83  
 Échelle des courbes : 10 m

Carte A

Septembre 2014

**Résistance**

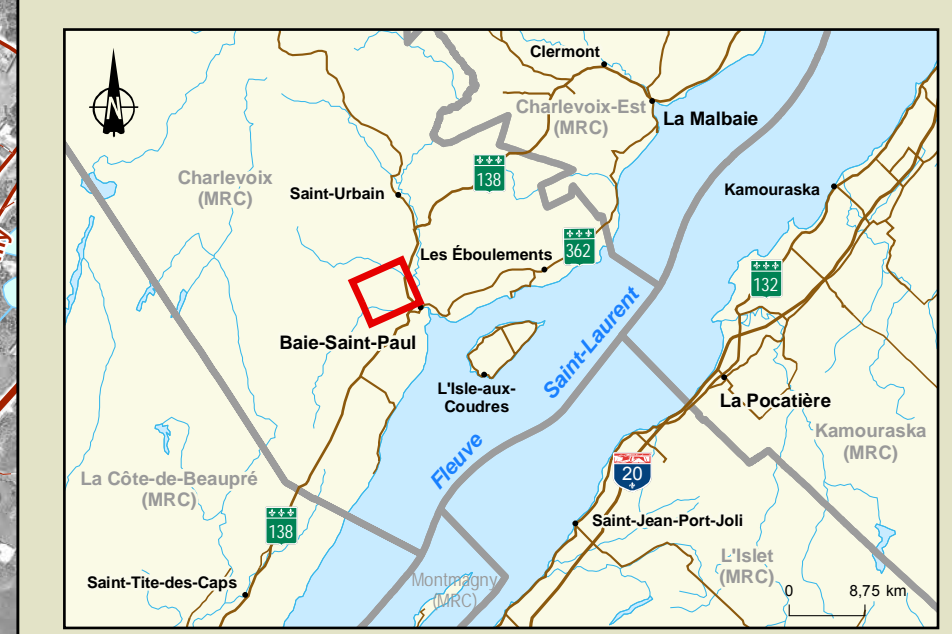
<b>Forte</b>		Zone de pente forte (supérieure à 25 %)
<b>Moyenne</b>		Peuplement feuillus jeune
<b>Moyenne</b>		Peuplement feuillus mature
<b>Moyenne</b>		Peuplement résineux jeune
<b>Moyenne</b>		Peuplement résineux mature
<b>Très faible</b>		Friche
<b>Moyenne</b>		Plantation
<b>Très faible</b>		Coupe récente
<b>Forte</b>		Marécage arborescent
<b>Forte</b>		Marécage arbustif
		Marais (prairie humide)
		Marécage potentiel
<b>Milieu humain</b>		
<b>Milieu bâti</b>		
<b>Très forte</b>		Résidentiel et commercial
<b>Villégiature, loisirs et tourisme</b>		
<b>Faible</b>		Installation de chasse
<b>Très forte</b>		Chalet
<b>Moyenne</b>		Sentier de motoneige local ou régional
<b>Moyenne</b>		Sentier de raquette
<b>Moyenne</b>		Sentier pédestre
<b>Agriculture</b>		
<b>Forte</b>		Grande culture ou pâturage sur sols de catégorie A
<b>Forte à moyenne</b>		Grande culture ou pâturage sur sols de catégorie B et C
<b>Très forte</b>		Culture spécialisée
<b>Infrastructures</b>		
		Route nationale
		Route secondaire ou locale
		Autre chemin
<b>Poste et lignes de transport</b>		
		69 kV
		315 kV
		735 kV
		Numéro de circuit (couleur de la tension)
<b>Limites</b>		
		Lot et numéro de lot
		Territoire agricole protégé (CPTAQ)
		Servitude d'Hydro-Québec
<b>Composantes du projet à l'étude</b>		
		Zone d'étude
<b>Emplacement retenu</b>		Emplacement retenu
<b>Emplacement étudié</b>		Emplacement étudié
		Terrain aménagé pour le poste
		Périmètre clôturé
		Tracé de ligne et pylône
		Chemin d'accès

Paysage

Sources :  
 BDTQ, 1/20 000, MRNF Québec, 2007  
 BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 Ortho-image (GeoEye), résolution 50 cm, Hydro-Québec, 2011  
 Orthophoto, résolution 10 cm, MRNF Québec, 2008 © Gouvernement du Québec  
 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 1/20 000, 2009  
 Dpliant Sentiers récréatifs du camping Le Génévrier, 2013  
 Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ), 2013  
 Fédération québécoise de la marche (FQM), 2014  
 Base géographique de TransÉnergie (BGTE), Hydro-Québec, décembre 2011  
 Données de projet, Hydro-Québec, septembre 2014  
 Inventaires et cartographie : WSP, 2013  
 Fichier : 7232\_rscB\_geq\_017\_paysage\_140918.mxd

0 0,1 0,2 0,3 km  
 MTM, fuseau 7, NAD83

Carte B



**Composantes du paysage**

**R1** Unité de paysage  
 Numéro de l'unité  
 Type de paysage

**F** Paysage forestier  
**R** Paysage rural

--- Limite d'unité de paysage

☛ Vue d'intérêt  
 \* Territoire d'intérêt esthétique  
 ① Prise de photo

**Résistance des unités de paysage**

■ Forte  
 ■ Moyenne  
 ■ Faible

**Milieu humain**

**Villégiature, loisirs et tourisme**

⛖ Chalet  
 ... Sentier de motoneige local ou régional  
 ... Sentier de raquette  
 ... Sentier pédestre

**Infrastructures**

— Route nationale  
 — Route secondaire ou locale  
 - - - Autre chemin

**Poste et lignes de transport**

▲ 69 kV  
 ▲ 315 kV  
 ▲ 735 kV  
 7223 Numéro de circuit (couleur de la tension)

**Limites**

▲▲▲ Territoire agricole protégé (CPTAQ)  
 - - - Servitude d'Hydro-Québec

**Composantes du projet à l'étude**

▭ Zone d'étude

Emplacement retenu  
 Emplacement étudié

▭ Terrain aménagé pour le poste  
 ▭ Périmètre clôturé  
 — Tracé de ligne et pylône  
 — Chemin d'accès



1 Paysage rural R1



2 Paysage rural R2



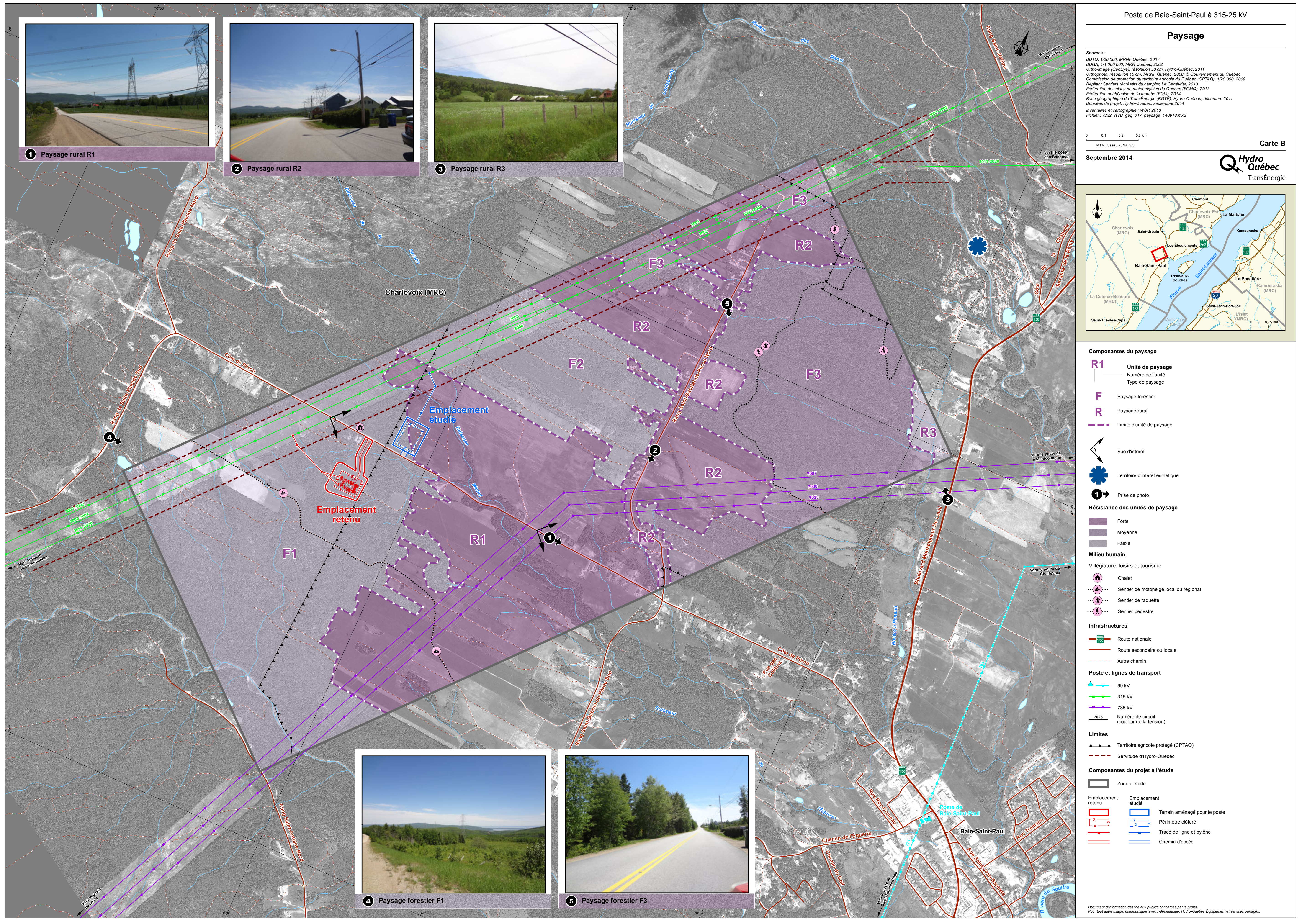
3 Paysage rural R3



4 Paysage forestier F1



5 Paysage forestier F3









Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant  
100 % de fibres recyclées postconsommation.



2014E1248

